

Compte-rendu du Conseil Municipal

Séance du Lundi 8 Décembre 2008 à 21 h

Présents :

Mesdames GOUTTE, HERAUD, BERNAUD, BODEÏ.
Messieurs GABORIT, BOUSSARD, ODIN, RIVIERE, MICHEL, HILARION, BERNARD
MARENDA, MIGLIORINI, BRILLAUD et PONTACQ.

Secrétaire de séance :

Monsieur BOUSSARD.

Le compte rendu de la réunion du lundi 17 novembre 2008 est adopté à l'unanimité.

Sur demande de Madame le Maire, une question supplémentaire est inscrite à l'ordre du jour concernant la démarche sur la dénomination des noms de rues.

Monsieur BRILLAUD tient à préciser que, concernant le problème des accès aux cabanes de pêche, la question pourrait être renvoyée pour examen en commission « Port ».

1. Admission en non valeur

Madame le Maire expose au Conseil qu'il conviendrait d'admettre en non-valeur quatre sommes jugées irrécouvrables sur le budget assainissement pour un montant total de 130,97 €, toutes les relances des services du Trésor s'étant avérées vaines. Monsieur BERNARD estime, malgré tout, qu'une de ces sommes (24,27 €) devrait être finalement recouvrée.

Le Conseil accepte, à l'unanimité, l'admission en non valeur de la somme de 106,70 €.

2. Décisions Modificatives

Monsieur BERNARD expose qu'une décision modificative devra être adoptée suite à la vente de la parcelle du Rey Nord mais elle sera soumise au Conseil lors d'une prochaine réunion.

De même, il n'y a pas lieu d'accepter l'encaissement du chèque de la SAUR d'un montant de 26.350,71 € HT, ce dernier ayant été reçu et encaissé directement au Trésor Public.

Monsieur BERNARD en profite pour remettre à chaque élu un tableau récapitulatif des dépenses d'investissement pour l'année 2008, opération par opération.

La situation s'avère parfaitement normale, le montant des dépenses d'investissement au 8 décembre se montant à la somme de 255.343,36 € sur un total d'environ 300.000 €.

3. Mise en place du Service Minimum d'Accueil dans les écoles

Madame le Maire rappelle que l'Etat cherche depuis plusieurs mois à faire organiser par les communes l'accueil des enfants à l'Ecole pendant les jours de grève des enseignants. Il y a plusieurs mois, le Conseil s'était prononcé contre le principe de ce service d'accueil. Depuis, une Loi du 1^{er} septembre 2008 rend ce service d'accueil obligatoire. Il consiste à affecter une ou plusieurs personnes afin d'assurer l'accueil des enfants les jours de grève des enseignants, à raison d'une personne pour 15 enfants. Ces personnes seront rémunérées par la Commune qui percevra une aide de l'Etat, financée par les retenues effectuées sur les traitements des enseignants grévistes. Ces personnes, bien que

devenant employées de la commune, seront placées sous la responsabilité de l'Etat. Aucune qualification spécifique n'est exigée, la commune étant invitée à établir, au préalable, une liste de personnes pouvant assurer le service.

Madame le Maire souhaite que le Conseil adopte une nouvelle position concernant cette question qui a déjà été discutée en commission « Ecole », laquelle avait exprimé ses réticences quant à l'application de la Loi.

Monsieur MICHEL maintient également sa position. Il considère toujours que ce n'est pas aux communes d'intervenir dans des problèmes relevant de l'Education Nationale. Par ailleurs, il estime risqué de faire appel à des personnes non qualifiées dont la situation pourrait s'avérer très délicate en face d'enseignants en grève. Il demande que le Conseil persiste à affirmer son opposition de principe à la mise en place de ce service d'accueil. Tous les élus partagent cette position.

Le Conseil entend, à l'unanimité, réaffirmer sa totale opposition à l'application du Service Minimum d'Accueil à l'Ecole sans pour autant vouloir refuser l'application stricte de la Loi.

Messieurs MICHEL et BRILAUD proposeront au prochain Conseil un projet précis de délibération en ce sens.

4. Plan Communal de Sauvegarde et Réserve Communale Civile

Madame le Maire informe le Conseil que la Préfecture recommande aux communes, depuis 2005, l'instauration d'un Plan Communal de Sauvegarde.

Il s'agit d'énumérer les différents risques possibles dans la commune relevant de la Sécurité Civile (inondations, accidents, tempête, risques industriels...) et d'en prévoir la gestion. Un document type émanant des services de la Préfecture est consultable en Mairie.

Le Conseil se déclare favorable à l'engagement d'une véritable réflexion sur cette problématique.

Madame le Maire assistera le 11 décembre 2008 à une réunion d'information sur la question qui sera donc abordée de nouveau lors de la prochaine réunion du Conseil.

5. Remplacement d'un délégué au S.I.E.B.

Monsieur HILARION expose au Conseil qu'il conviendrait que Monsieur GABORIT, « correspondant tempête » suppléant, devienne délégué de la commune de Plassac au sein du Syndicat Intercommunal d'Electrification du Blayais.

Monsieur ODIN accepte de se retirer du Syndicat.

Le Conseil accepte, à l'unanimité de désigner Monsieur GABORIT délégué titulaire de la commune au sein du S.I.E.B. avec Monsieur BOUSSARD, Monsieur HILARION en restant délégué suppléant.

6. Résultat du diagnostic de l'ancienne décharge du Brouillon

Madame le Maire fait un compte-rendu de ce diagnostic.

Il s'avère que la situation n'est pas critique, l'expertise soulignant l'absence d'impacts significatifs, notamment l'absence de lixiviats. Des aménagements sur une partie du terrain (environ 2000 m²) sont cependant préconisés : défrichage et enherbement, fossés pour gestion des eaux pluviales, pose de clôtures ... etc.

Le conseil s'interroge sur la réalisation de ces travaux, le terrain concerné n'étant plus une propriété communale.

Le rapport a été transmis pour avis à la DRIRE et il conviendra de prendre position après avis de cette dernière.

7. Dénomination des noms de rues

Monsieur BRILLAUD remet à chaque élu une note de synthèse expliquant l'intérêt de cette démarche qui vise à dénommer de manière spécifique toutes les rues de la commune. Certes, cette démarche provoquera quelques désagréments mais les avantages sont nombreux. Un important travail préparatoire doit être réalisé : contacts avec des élus d'autres communes ayant réalisé cette démarche, contacts avec les administrations, classement exact de l'ensemble de la voirie ... Par la suite, des rencontres seront organisées avec la population, secteur par secteur.

Le Conseil réaffirme, à l'unanimité, sa volonté de s'engager dans la procédure d'adoption de noms des rues de la commune.

8. Questions Diverses

- Cantine : La société SRA ANSAMBLE qui gère les menus à la cantine a annoncé une augmentation de ses tarifs de 2,65 % à compter du 1^{er} janvier 2009.
- Local « CABANIEUX » et projet discothèque : Madame le Maire rappelle le projet d'implantation d'une discothèque au Brouillon. Après contact avec les services de la sous-préfecture, il a été conseillé d'accepter la demande de permis de construire qui pourrait être formulée. La sous-préfecture fournira alors la liste des prescriptions pour l'ouverture d'un tel établissement. Les riverains, déjà consultés, se sont montrés peu favorables à un tel projet.
Par ailleurs, suite à la proposition de Mademoiselle BERNAUD, le Conseil se déclare intéressé par un éventuel projet d'acquisition de ce local pour y transférer les services techniques. Une visite sur place est décidée.
- Travaux : Monsieur ODIN remet à chaque élu une liste des travaux réalisés lors des semaines 47 à 50. Il déclare que sa permanence se tiendra désormais le jeudi après-midi de 17 h à 18 h au lieu du vendredi. Un inventaire du matériel sera réalisé la semaine prochaine aux services techniques avec vérification de l'état de celui-ci.
- Commission voirie bâtiments communaux urbanisme : elle se réunira le jeudi 11 décembre à 20 heures 30.
- A.P.C. : Monsieur MICHEL signale que la personne chargée de la gérance de l'agence postale a été recrutée : il s'agit de Mme Céline AUDUREAU. Celle-ci a une expérience dans ce domaine et est éligible à un emploi de type C.A.E. Par ailleurs, la Poste a fait signifier son congé des locaux communaux à effet au 30 novembre 2009 tout en faisant savoir qu'elle est prête à convenir d'une résiliation amiable anticipée.
- Ecole de Musique : Mr MICHEL signale qu'un concert de piano aura lieu le vendredi 12 décembre à 19 h à Saint Genès de Blaye.
- Travaux cantine : Monsieur BRILLAUD rappelle qu'une rencontre a eu lieu avec l'architecte du C.A.U.E. concernant l'état de la cantine. Des travaux sont préconisés, notamment au niveau du plafond avec isolation thermique et phonique. Un rapport doit être adressé en Mairie.

- Voirie : Monsieur RIVIERE demande que l'on intervienne par courrier auprès des propriétaires dont les arbres dépassent sur la voirie communale et qui présentent un réel danger pour les câbles électriques ou téléphoniques. Un rappel sera également fait sur le journal communal.
- Bâtiments communaux : Monsieur GABORIT signale qu'il a obtenu des précisions sur le coût d'un nettoyage de toiture. Le coût est d'environ 5 € le m². Deux entreprises peuvent être contactées.
- Eclairage public : Monsieur HILARION confirme que, suite à la pose des guirlandes, une importante panne électrique s'est produite. L'entreprise ARNAUDIN a constaté des désordres au niveau du coffret électrique du « Chai » et les réparations sont plus importantes et plus longues que prévues.
- Lotissement de Lers : Monsieur HILARION rappelle que le projet de lotissement est stoppé car l'implantation d'une réserve d'eau est exigée. Un premier contact avec une entreprise spécialisée permet d'imaginer une installation de type « boudruche » d'une contenance de 120 m³ pour un coût d'environ 6.000 €. La question devra être discutée avec le futur lotisseur car une transaction pourrait être réalisée, ce type d'équipements étant inexistant sur la commune.
- Boulangerie : Le jugement pouvant prononcer la liquidation judiciaire de Monsieur BAFFOIGNE est actuellement en délibéré.
- Théâtre du Mascaret : l'association organise son spectacle de Noël le vendredi 12 décembre à partir de 19 h. à la salle polyvalente. Tous les élus y sont conviés.
- Téléthon : Monsieur BOUSSARD fait un rapide compte-rendu de la manifestation qui s'est déroulée le samedi 6 décembre. Il remercie les élus qui ont aidé à l'organisation de cette manifestation. La recette n'est pas encore connue.
- Terrain « leg Saquary » : une visite de ce terrain et de son bâtiment aura lieu jeudi 10 décembre à 14 h.

La séance est levée à 23 heures 15.